

Actualités sanitaires concernant l'Anémie infectieuse des équidés dans les Bouches du Rhône au 24 avril 2009

Un foyer d'anémie infectieuse équine a été confirmé dans un centre équestre du VAR(83), commune de Carcés. Le centre a été placé sous Arrêté Préfectoral de Déclaration d'Infection (APDI) le 2 avril 2009 et des mesures d'assainissement ont été mises en place. L'anémie infectieuse équine est une Maladie Réputée Contagieuse au sens du Code Rural soumise à des mesures de police sanitaire assurées par les services vétérinaires.

Les services vétérinaires mènent actuellement une enquête épidémiologique pour recenser l'ensemble des élevages hébergeant des équidés ayant présenté un contact avec les équidés infectés ("équidés contact"). Les centres hébergeant ces "équidés contacts" ont été placés sous arrêté préfectoral de mise sous surveillance et font l'objet de mesures de surveillance adaptées à la situation dans le but de déterminer si les animaux sont infectés. **Actuellement 7 établissements (2 centres équestres et 5 particuliers) sont sous surveillance dans le département des Bouches du Rhône.**

Vous pouvez retrouver la liste de l'ensemble des établissements placés sous surveillance en PACA sur le site du Réseau d'Epidémio-Surveillance des Pathologies Equines (www.respe.net).

Les informations disponibles à ce jour ne justifient pas d'interdire les manifestations équiniques dans le département des Bouches du Rhône.

Quelques précisions sur l'Anémie Infectieuse des Equidés

L'Anémie infectieuse est une maladie virale qui ne touche que les équidés. Elle se traduit cliniquement par une évolution le plus souvent chronique, semée d'épisodes aigus au cours desquels on constate de la fièvre, de l'abattement, de l'anémie, des œdèmes et de l'amaigrissement. Le cheval atteint reste porteur du virus toute sa vie et donc réservoir permanent du virus, ce qui explique la sévérité des mesures réglementaires et notamment l'abattage.

C'est une maladie vectorielle transmise par les taons au cours de leurs repas successifs d'un cheval infecté à un cheval sain et par contact avec du matériel souillé par du sang (ex : aiguille, harnais, mors).

Le dépistage sérologique ou « Test de Coggins » (Immuno-Diffusion sur Gélose) est réalisé en quelques jours sur un prélèvement sanguin. Ce test doit être réalisé au moins 35 jours après le contact jugé contaminant, de manière à respecter le temps d'incubation (15 jours) et le temps d'apparition des anticorps dans le sang.

Le protocole de surveillance des équidés en lien épidémiologique avec un équidé infecté

Les équidés en lien épidémiologique ("équidé contact") avec un cheval infecté, ainsi que tous les autres équidés du centre dans lequel l'équidé en lien épidémiologique est détenu sont soumis au protocole suivant :

- isolement de l'ensemble des équidés du centre jusqu'à J35 après la fin du "contact" entre l'équidé infecté et "l'équidé contact"
- à J35 post-contact : test de Coggins pratiqué sur l' (les) "équidé contact" (les autres équidés détenus dans le centre ne sont pas testés) :
 - si le résultat du test est positif : de nouvelles mesures de police sanitaire seront mises en place sur l'établissement.
 - si le résultat du test est négatif : l'isolement est maintenu pour l'(les) "équidé contact".

Les autres équidés du centre peuvent circuler librement à condition qu'un registre précis des déplacements soit tenu jusqu'à J90. Un test de Coggins sera pratiqué à nouveau sur "l'équidé contact" à J70 et J90 post contact.

Les mesures de prévention de l'anémie infectieuse

La désinsectisation est un des moyens de prévention à privilégier du fait du mode de transmission de la maladie ; désinsectisation individuelle et répétée par pulvérisation sur la robe du cheval et désinsectisation des bâtiments et des moyens de transports

Les regroupements de chevaux en saison chaude augmentent le risque de transmission et plus la densité des chevaux est élevée plus le risque augmente. Eviter le rassemblement des chevaux autour des aires de douche qui attirent les taons.

En cas d'apparition sur un cheval de signes d'abattement ou de fièvre, l'isoler aussitôt en le plaçant hors de portée des taons (désinsectisation individuelle et moustiquaire sur les ouvertures du boxe ou de l'abri) et appeler un vétérinaire.

Le virus se transmettant par voie sanguine, il ne faut pas négliger l'importance de l'utilisation du matériel injectable à usage unique et de la désinfection avec un produit virucide des matériels dentaires ou vétérinaires.